

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2019 à 19 heures

Date de convocation : 28 mars 2019

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le cinq avril deux mille dix-neuf à neuf heures sous la présidence de Mme le Maire, MICHON M-Hélène.

Etaient présents : MH. MICHON, Maire – P. MOUNAUD, adjt - R. DERET, adjt - M. VEYSSET – A. DUTHEIL – JY. HOUARD – J-L. VERGNE –

Etaient excusés : L. CHAMBRAGNE – R. GOUTTEFANGEAS –

Pouvoirs :

Loïc Chambragne a donné pouvoir à P. MOUNAUD

Régis Gouttefangeas a donné pourvoir à M. VEYSSET

Secrétaire de séance : Maryvonne VEYSSET –

Madame le maire ouvre la séance à 19 h.

Ordre du jour :

- Approbation des procès verbaux des réunions des 2 et 19 mars 2019
- Approbation des comptes de gestion 2018 - Commune - régie cimetièrè
- Vote des comptes administratifs 2018 - Commune - régie cimetièrè
- Affectation du résultat 2018 - Commune - Régie cimetièrè
- Vote des budgets primitifs 2019 - Commune - régie cimetièrè
- Projet de rénovation du bâtiment la poste
- Organisation scolaire pour la rentrée 2019
- Site internet
- Questions diverses

Madame le maire demande aux élus de rajouter à l'ordre du jour le vote des trois taxes.

- Approbation des procès-verbaux des réunions des 2 et 19 mars 2019

Pour le PV du 2 mars, 2 modifications sont proposées :

- pour l'adressage des rues du bourg : le résultat des votes est de 7 voix pour la proposition n° 3, 1 voix pour la proposition n° 2 et 1 voix pour la proposition n° 1.

- la délibération sur la résolution finale du 101ème congrès des maires a été rejetée par la majorité des élus qui se sont abstenus et 1 vote contre.

Pour le PV du 19 mars, il n'y a pas de remarque.

Sous réserve de ces modifications qui viennent d'être retenues, les deux PV sont adoptés.

- Approbation des comptes de gestion 2018 - Commune - régie cimetièrè

- **Commune – régie cimetièrè**

Après présentation et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion 2018 dressé par Mme STIOPHANE Françoise, Inspecteur divisionnaire DGFIP.

- Vote des comptes administratifs 2018 - Commune - régie cimetièrè

➤ Commune

Madame le Maire, n'ayant pas pris part au vote, sous la présidence de M. Patrick MOUNAUD, 1^{er} adjoint, les comptes administratifs pour 2018 sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Commune :

- En fonctionnement, le budget 2018 voté était de 396 713,55€, en dépenses et en recettes.

Fonctionnement : dépenses : 311 202,38 € recettes : 344 076,93 €

Après reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture définitif pour 2018 s'élève à : 100 065,10 €.

- En investissement, le budget 2018 voté était de 539 987€ en dépenses et en recettes.

Investissement : dépenses : 280 610,44 € recettes : 286 785,13 €

Le résultat 2018 s'élève à 6 174,69€.

➤ Régie Cimetière

- Après reprise des résultats de 2017, le résultat de clôture pour l'année 2018 s'élève à 8253,40€. Cette somme sera affectée au budget primitif 2019.

Après échanges au sein du conseil municipal, et notamment explication du fait que le déficit en terme d'investissement n'est pas étonnant car le versement des subventions n'arrivent qu'après les paiements des factures ; le 1^{er} adjoint a proposé la mise au vote des comptes administratifs. Ils sont adoptés à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2018 - Commune - Régie cimetièrè

➤ Commune :

Après reprise des résultats de l'exercice 2018 et des restes à réaliser, l'affectation du résultat au budget 2019 s'élève à : 63 039,79 €.

➤ Régie cimetièrè :

Après reprise des résultats de l'exercice 2018, l'affectation du résultat au budget 2019 s'élève à : 8 253,40 €.

- Vote des trois taxes

Les taux d'imposition n'ont pas été relevés depuis l'exercice 2016 et sont actuellement à :

- 8,48 % pour la taxe d'habitation pour une collecte annuelle de 36 973€
- 11,07 % pour la taxe foncière bâtie pour une collecte annuelle de 31 472€
- 46,02 % pour la taxe foncière non bâtie pour une collecte annuelle de 26 231€.

Ces taux apparaissent inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux, mais une analyse plus fine permet de constater qu'ils sont assez similaires à ceux des communes de même taille.

Une croissance de 2% comme en 2016 a peu d'influence sur le montant des ressources et le besoin n'est pas évident.

L'équipe précédente n'a pas mis en œuvre d'augmentation ces dernières années et ce projet n'a pas été intégré par les nouveaux élus. Il paraît en revanche important que cette question soit examinée en début de mandat par la municipalité qui sera élue au printemps 2020.

Après ces discussions, la commission des finances n'a pas proposé d'augmentation des taux d'imposition.

Après discussion au sein du conseil municipal, la proposition de voter les mêmes taux d'imposition que l'année précédente a été adoptée à l'unanimité.

- Vote des budgets primitifs 2019 - Commune - régie cimetière

➤ Commune :

Ce budget s'équilibre, en dépenses et recettes, à :

- Section de fonctionnement :	353 906,00 €
- Section d'Investissement :	397 620,00 €

Le projet de budget a été élaboré alors que nous ne connaissons pas encore les dotations de l'Etat pour 2019, sur la base des dotations pour 2018.

Un projet de budget élaboré avec la direction départementale des finances publiques pour 353 906€ a été remis aux élus et sera présenté pour le vote au conseil car la dotation qui a été attribuée pour 2019 est très légèrement supérieure à celle de l'an passé, mais ne justifie pas qu'on modifie le projet de budget présenté.

Globalement, ce budget se répartit en 3 parts à peu près égales :

- 1/3 de fonctionnement courant,
- 1/3 de charges de personnels
- 1/3 pour les indemnités des élus et les contributions aux différents syndicats ou services : SDIS, Syndicat du Bassin Scolaire, Syndicat de Millevaches, Syndicat de Méouze, SIAEPA, SDEC et subventions diverses.

Le solde est reversé au budget investissement.

Pour les nouveaux élus, quelques éléments d'analyse : le taux d'endettement reste tout à fait maîtrisé. Il convient cependant de préciser que ce sont essentiellement des emprunts pour l'entretien et le fonctionnement, mais pas véritablement des investissements productifs pour l'avenir. La gestion est saine et peut permettre de développer des projets plus ambitieux pour l'avenir. Les subventions accordées restent aussi à un niveau très maîtrisé.

En ce qui concerne les emprunts auprès du crédit agricole pour l'aménagement du centre bourg et le pont de Manaly, ainsi que celui auprès du crédit mutuel pour le logement Lecoœur devraient pouvoir être renégociés car ils sont à des taux plus élevés que la pratique actuelle.

Pour la partie investissement, il y a deux projets :

- celui de la rénovation du bâtiment de la poste et celui de la zone artisanale du Pont, mais ce dernier est actuellement au point mort.

Après échanges au sein du conseil municipal, le projet de budget définitif qui avait été présenté pour un budget de fonctionnement de 353 906€ en recettes et en dépenses et un budget d'investissement de 397 620€ en recettes et en dépenses a été adopté à l'unanimité.

➤ **Régie cimetièrè :**

Ce budget s'équilibre, en dépenses et recettes, à :

- Section de fonctionnement :	9 253,40 €
- Section d'Investissement :	0 €

Il été proposé en reprenant le solde 2018 et en ajoutant 1000€ de redevances funéraires pour l'année 2019, soit un total de 9253,40€, il a été adopté à l'unanimité.

Projet de rénovation du bâtiment de la poste :

Le principe de rénovation avait été acté lors d'un précédent conseil municipal, mais le projet n'était pas finalisé. Il a été complété par une étude du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et a été constitué une commission pour laquelle Roger Déret, Jean-Yves Houard et Patrick Mounaud ont exprimé leur souhait de candidature.

Cette commission projet est constituée pour conduire le projet et rechercher les subventions sur la base de la proposition établie par le CAUE. Elle rendra compte régulièrement au conseil municipal de l'état d'avancement du projet. Le conseil autorise Madame le maire à signer les documents se rapportant au projet. Le projet est validé à l'unanimité dans les conditions exposées ci-dessus.

Organisation scolaire pour la rentrée 2019 :

Un courrier de l'inspecteur d'académie annonce le retrait d'un emploi d'enseignement. Les élus du bassin ont confirmé leur décision de maintenir la classe unique pour la rentrée 2019. Les élus du conseil ont la volonté de faire perdurer la classe unique et être accueillant pour l'enseignant retenu et de nouvelles familles. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Site internet :

Parmi les prestataires envisagés, il reste "Mon clocher" en lien avec la Montagne, pour lequel le coût de démarrage serait de 2250€ et 175€ les années suivantes et "Centre France-net 15" pour un démarrage qui coûterait 1827€ et 327€ les années suivantes.

Il est proposé de lancer le projet avec "Mon clocher" comme prestataire : validé à l'unanimité.

Questions diverses :

Le PNR renouvelle l'appel à projet pour la restauration du petit patrimoine rural : Un puits à Sagnat a été recensé et un abreuvoir à Manaly. Il faudrait trouver un autre projet ? le four à pain de la cure ? Ou d'autres projets ? Il faut répondre avant le 3 mai.

Choix d'entreprise pour volets Le Moulin : Grégoire et Breuil (Clairavaux) ne pourrait pas intervenir avant le mois de juillet et Laurent Boyer (Saint Merd la Breuille) pourrait intervenir fin d'automne 2019. Le choix se porte donc sur l'entreprise Grégoire et Breuil.

Mutualisation sur achat de matériel : le maire de Saint Agnant propose d'acheter du matériel en commun, tel que mini-pelleteuse pour faire les fossés. Ce sont des projets à examiner au cas par cas.

Bureau des élections européennes pour le 26 mai :

- 8h-11h30 : M.H Michon, L. Chambragne, Alain Dutheil

- 11h30-15h : M.H Michon, M. Veysset, J.L Vergne

-15h-18h : M.H. Michon, Régis Gouttefangeas, Roger Déret

Comité de pilotage du jumelage avec la commune de Belbèze en Lomagne : Une nouvelle rencontre est fixée les 22 et 23 juin 2019. Le détail va être finalisé rapidement par J.L Vergne.

Demande d'arrêtés de fermeture de rue pour différents concerts formulée par l'Espace Associatif Alain Fauriaux : L'Espace organise un mini-festival les 7, 8 et 9 juin et demande la mise à disposition des vestiaires et des places pour le camping. Il sollicite une autorisation d'ouverture exceptionnelle jusqu'à 4h du matin pour les 7 et 8 juin. Accepté.

Mettre en place une convention pour l'utilisation de la cure pour l'hébergement de certains artistes.

Proposition de la carte postale de M. Couderc : pas favorable.

Yourtes : le porteur du projet va venir courant avril. A rencontrer.

ONF : exploitation d'une parcelle au Bois d'Amont dans le cadre du plan de gestion avec l'ONF. Une partie de la parcelle doit être coupée et replantée. La mairie a exprimé le souhait que le prix plancher soit fixé à 9€ le stère : il y aurait 900 stères.

Le tarif du gaz va être renégocié puisqu'il ne l'a pas été depuis 2015 : 850€ la tonne et on est remonté à 1100€ la tonne. Une proposition doit être faite.

Une réflexion avait été conduite sur un nouveau plan de circulation dans le bourg pour les camions qui transportaient du bois. Il prévoyait un sens unique pour aller jusqu'au bois d'Urbe pour ensuite aller vers Giat en passant par Fernoël, mais ce projet semble très compliqué pour l'arrivée à Giat par cette entrée. Le projet va donc être abandonné.

Le SDIC 23 : syndicat départemental informatique de la Creuse se charge de la dématérialisation des marchés publics et des actes administratifs. Il faudra acquérir le pack pour la dématérialisation des marchés publics qui doit être de 100€.

Concernant l'église, certaines œuvres sont répertoriées : le maître-autel et un ciboire sont classés, ainsi que l'autel et une statue de vierge à l'enfant en bois polychrome à la chapelle de Salesse. Le grenier de la sacristie contient des objets en très mauvais état et des journaux "petit flayatois". Des questions se posent sur l'état de l'église.

Pour le SDEC (Syndicat départemental des énergies de la Creuse), des projets peuvent être déposés dès maintenant.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire



Les conseillers municipaux

Le Secrétaire de séance